



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU CHER

**Direction
Départementale des
Territoires du Cher**

**Monsieur le Maire de la commune de
BOURGES
11 rue Jacques Rimbault
18000 BOURGES**

**Service
Environnement et
Risques**

Dossier suivi par :

Eric MALATRE

Mèl : ddt-ser-brema@cher.gouv.fr

Tél. : 02.34.34.62.36

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6
du code de l'environnement : **TRAVAUX AMENAGEMENT DU PORT AUX
ECHALOTTES sur la commune de BOURGES**
**Accusé de réception du dossier et de la décision du
préfet**

Réf. : **18-2021-00027**

BOURGES, le 4 août 2021

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

TRAVAUX AMENAGEMENT DU PORT AUX ECHALOTTES sur la commune de BOURGES

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations nécessaires par d'autres réglementations.

Copie du récépissé et de ce courrier sont également adressés à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Yèvre Auron pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du CHER durant une période d'au moins six mois.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par subdélégation
L'adjointe à la cheffe du service environnement
et risques

signé

Lucie ARNAUDET

PJ : dossier
copie du récépissé de déclaration